

Affichage des écofrais au Québec

Fiche technique préparée par GoRecycle.

2024-09-01

INTRODUCTION

Au Québec, la Loi sur la protection du consommateur (LPC) et le Règlement sur la récupération et la valorisation des entreprises (RRVPE) du Québec déterminent les règles entourant l'affichage des écofrais. GoRecycle n'est pas responsable de ses règles, mais nous avons produit cette fiche technique afin d'accompagner nos membres.

Nous rappelons aux membres que l'Office de la protection des consommateurs et le MELCCFP contrôlent le respect de ces règles. La non-conformité peut engendrer des pénalités et des poursuites importantes. Cette fiche technique est à titre indicatif seulement. En cas de doute, nous encourageons nos membres à toujours vérifier dans la LPC, dans le RRVPE et au besoin auprès de l'équipe du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP) à l'adresse rrvpe@environnement.gouv.qc.ca.

PRINCIPALES CONDITIONS

À titre indicatif, voici les principales conditions à respecter lors de l'application des écofrais aux prix.

- Au Québec, l'écofrais doit toujours être inclus dans le prix de vente du produit.
 - Il doit être inclus dès la mise en marché du produit.
 - Il doit toujours être compris dans le calcul du prix de vente affiché.
 - Il demeure complet, même si des promotions s'appliquent.
 - Il ne peut jamais être ajouté séparément sur la facture.
 - Il est interdit d'ajouter le montant de l'écofrais en sus du prix affiché ou après rabais.
- Les entreprises ont le choix d'afficher ou non les écofrais inclus dans le prix. Ce n'est pas obligatoire. L'entreprise qui désire afficher les écofrais doit respecter les directives de l'article 7 du RRVPE, qui se résume ainsi :
 - Elle peut détailler l'écofrais, mais elle doit toujours l'inclure dans le calcul du prix de détail.
 - Elle doit informer le consommateur, à l'aide d'une « mention », que ces coûts servent à la récupération et la valorisation du produit.
 - Il est entendu par « mention » un écrit généralement imprimé et mis en évidence sur un produit, permettant d'indiquer clairement que le coût de l'écofrais sert à la récupération et la valorisation du produit visé.
 - Elle doit fournir l'adresse d'un site internet où trouver de l'information sur le programme de récupération et de valorisation du produit visé.

Vous trouverez des exemples d'affichages acceptés à la page suivante.

EXEMPLES DE SCÉNARIOS D’AFFICHAGE DE PRIX ACCEPTÉS

Prix affiché (en ligne, magasin ou autres)		Mention à afficher au consommateur
A	<p>Réfrigérateur</p>  <p style="text-align: right;">1039,99 \$</p>	Aucune mention requise
B	<p>Réfrigérateur</p>  <p style="text-align: right;">1039,99 \$* <small>*Écofrais inclus</small></p>	Aucune mention requise
C	<p>Réfrigérateur</p>  <p style="text-align: right;">1039,99 \$* <small>*Écofrais de 40 \$ inclus</small></p>	<p>*Les écofrais servent à financer les activités de recyclage et de valorisation au Québec. Pour info. : www.gorecycle.com.</p> <p>Ou</p> <p>*Les écofrais servent à financer les activités de recyclage et de valorisation au Québec. Pour info. : www.XXXXXXXXXXX.com/écofrais.</p>
D	<p>Réfrigérateur</p>  <div style="background-color: black; color: white; padding: 2px; display: inline-block; border-radius: 5px;">-20%</div> <p style="text-align: right;">1039,99 \$ 831,99 \$* <small>*Écofrais de 40 \$ inclus.</small></p>	<p>*Les écofrais servent à financer les activités de recyclage et de valorisation au Québec. Pour info. : www.gorecycle.com.</p> <p>Ou</p> <p>*Les écofrais servent à financer les activités de recyclage et de valorisation au Québec. Pour info. : www.XXXXXXXXXXX.com/écofrais.</p>
E	<p>Réfrigérateur</p>  <p style="text-align: right;">1039,99 \$* <small>*Incluant des écofrais de 40\$ servant à financer la récupération et la valorisation du produit. Pour informations : www.xxxxxxx.com/écofrais</small></p>	Aucune mention supplémentaire requise

BESOIN D’ASSISTANCE?

GoRecycle met à la disposition de ses membres le Guide du membre qui comprend plusieurs réponses sur les obligations auxquelles les membres doivent se conformer. Le tout se retrouve sur la page : <https://www.gorecycle.com/fr/membres/documentation/>. Vous y retrouverez le guide, ainsi que des outils de communication afin d’informer vos employés et clients à propos des écofrais et des services de récupération offerts par GoRecycle.

N’hésitez pas à communiquer avec nous pour discuter de vos besoins, par courriel à l’adresse membres@gorecycle.com